

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° CA 2023-30-RPA

Convocation du 22 Septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Atelier Les Atouts de l'Age à la
Résidence Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme SEVIN, Mme CHAVOT, M. DEVAUX, M. BARREAU

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme PERRIN ayant donné pouvoir à M. FOURRIER
Mme DOUHARD, Mme METERY

Secrétaire de séance Mme GILLOT

Rapport présenté par Mme GILLOT

Rapport présenté par : Mme GILLOT

Le rapporteur informe :

L'activité physique a des impacts positifs sur la santé mentale, sur les capacités physiques mais également sur le lien social, et il a été montré que la pratique d'activité physique artistique comme la danse touche ces trois dimensions chez les personnes âgées.

La danse est un moyen d'entrer en relation avec les personnes et a pour enjeux de lier la motricité, le symbolique et le relationnel.

Le GIE Impa « Les atouts de l'âge en résidence autonomie » dans le cadre des actions de prévention propose un atelier « Bouger en rythme » sur six séances sur la thématique de la danse.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de l'atelier « Bouger en rythme » sur six séances pour un coût de 1653€.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette action préventive.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires sociales
Vice-président du CCAS

Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

Blandine GILLOT

Transmis à la Sous-Préfecture le 12 Octobre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 25 Octobre 2023